Note externe

Direction Technique

Conditions Particulières de raccordement en soutirage, au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension, concédé à Enedis, d'un programme immobilier

Identification :	Enedis-MOP-RAC_028E
Version :	2
Nb. de pages :	1+12

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	03/07/2025	Modification du référençement des notes de la DTR	Enedis-FOR-RAC_21E
2	03/09/2026	Modification des taux d'acompte	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-NMO-RAC_005E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA ».

Enedis-MOP-RAC_027E : « Conditions Générales de raccordement en soutirage, au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension, concédé à Enedis, d'un programme immobilier ».

Enedis-MOP-RAC-029E : « Demande de raccordement en soutirage, au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension, concédé à Enedis, d'un programme immobilier ».

Enedis-NMO-RAC-007E : « Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs ».

Enedis-NMO-RAC-001E : « Référentiel Technique applicable en matière de conception et de réalisation des Branchements BT par Enedis ».

Enedis-NMO-CPT_002E : « Documentation Technique de Référence - Comptage ».

Enedis-NMO-RAC_009E : « Barème pour la facturation des raccordements au Réseau Public de Distribution ».

Enedis-MOP-RAC_008E : « Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'électricité »

Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières de l'Offre de Raccordement, complètent les Conditions Générales en précisant les conditions techniques, financières et le délai de Mise à Disposition des Ouvrages de Raccordement à réaliser pour raccorder en soutirage un programme immobilier au Réseau Public de Distribution.

Ces Conditions Particulières s'appliquent à la Convention de Raccordement (y compris ses avenants), à l'Offre estimative de Raccordement et à la Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC). Elles complètent les Conditions Générales en précisant les conditions techniques et financières de raccordement, en soutirage, d'un programme immobilier au réseau public de distribution d'électricité basse tension.

L'ensemble des Conditions Générales et des Conditions Particulières constitue l'Offre de Raccordement et doit être regardée comme incluant la Proposition Technique et Financière (PTF).

Par ailleurs, Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son barème de raccordement et de son Catalogue des Prestations que vous pouvez télécharger sur le site internet www.enedis.fr.

© Copyright Enedis

Conditions Particulières de [LA CONVENTION / L'AVENANT / L'OFFRE ESTIMATIVE / LA PRAC] de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité du programme immobilier

Nom : [NOM OU RAISON SOCIALE DU SITE]

Siret : [NUMERO DE SIRET]

Située : [ADRESSE]

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES ENEDIS-MOP-RAC_027E

(Lieu), le (date)

Auteur de l'Offre de Raccordement :

Enedis, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé 4 place de la Pyramide - TSA 25001 – 92030 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 608 442, représentée par [Prénom Nom], Directeur Régional Enedis [Nom de la région], dûment habilité à cet effet,

Bénéficiaire de l'Offre de Raccordement :

[NOMCLIENT], domicilié [Adr] [CP] [Commune]

ou

[RAISON SOCIALESTE], [StatutSociété] au [CapitalSte], dont le siège social est situé [AdrSiegeSte] [AdrSiegeSte2] [CPSte] [CommuneSte], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [CommuneRCSSte] sous le numéro [SIRENSte],

représentée par [NomSignataireSte], [FonctionSignataireSte], dûment habilité à cet effet,

ou

[LE NOM DE LA COLLECTIVITE] dont le siège est situé à [Ville-adresse] représenté(e) par son [titre] [Nom], dûment autorisé à signer les présentes.

Ci-après dénommé par « le Demandeur ».

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution, concédé à Enedis, référencée **Enedis-NMO-RAC_005E publiée sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr.**

© Copyright Enedis

SOMMAIRE

Synthèse 3
1 — Caractéristiques de votre demande 4
2 — Description de la solution de raccordement 4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement 6
4 — Contribution financière au raccordement 7
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement 8
6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux 9
7 — Modification de votre demande 9
8 — Votre Interlocuteur 9
9 — Signatures 9
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement 11
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement 11
Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement 12

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD) Basse Tension (BT) d'une Installation de consommation collective de Bâtiment.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Enedis-MOP-RAC_027E).

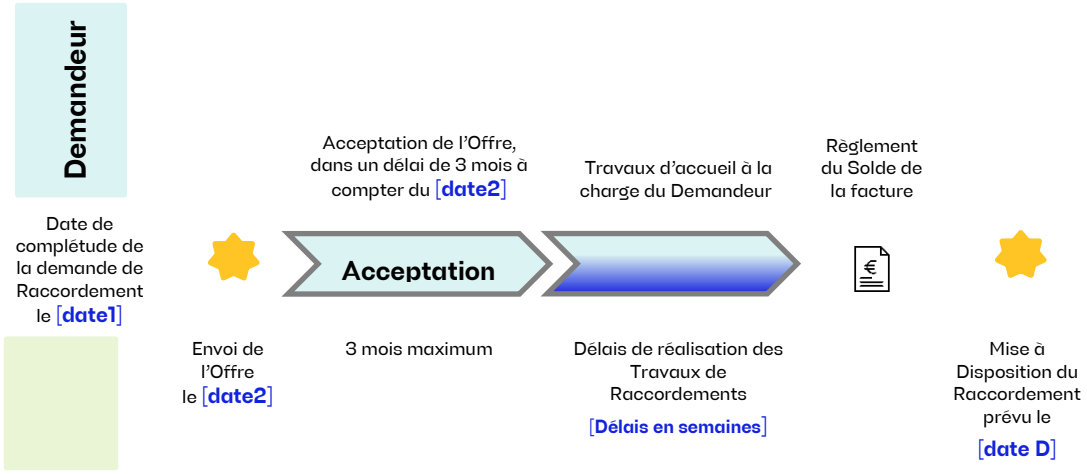
Les Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la Contribution au raccordement à votre charge, le délai de réalisation prévisionnel et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au RPD BT.

Vous **reconnaissez avoir pris connaissance** des Conditions Générales - Enedis-MOP-RAC_027E - de l'Offre de Raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité Basse d'une Installation collective de Bâtiment Tension et **les accepter**. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence ».

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **Procédure** de Raccordement **Enedis-NMO-RAC_005E**, le **barème de facturation des raccordements Enedis-NMO-RAC_009E** et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Offre de Raccordement**.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Synthèse

Votre Demande	Raccordement au RPD d'électricité Basse Tension du programme immobilier [Nom du programme] pour une Puissance de Raccordement en soutirage de _____ kVA. Cette Offre est rédigée sur la base du « dossier Branchement » que vous avez remis à Enedis.
Planning de réalisation des travaux	
Contribution au Raccordement	La Contribution au raccordement est de _____ *€ HT et* de _____ *€ HT avec application de la réfaction.* *Soit* _____ € TTC *avec le taux de TVA en vigueur* Le Demandeur verse à Enedis un acompte dont le montant s'élève à _____ *€* TTC Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou CB. ➔ *le détail de la Contribution est décrit à l'article 5*
Validité de l'Offre	Le Demandeur dispose d'un délai de **trois mois**, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour **donner son accord** sur cette **Offre de Raccordement**. L'accord du Demandeur est matérialisé par la réception par Enedis des trois éléments suivants : — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales (matérialisée par la signature des Conditions Particulières), — le versement de l'acompte ci-dessus. A **compter de la date d'acceptation de votre accord à cette Offre de Raccordement**, **si dans le délai maximum** de **24 semaines**, les **travaux d'accueil** des ouvrages du RPD qui **vous incombent ne sont pas terminés**, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et **l'Offre de Raccordement sera caduque**.
Mise à Disposition du Raccordement	La **Mise à Disposition** de l'Installation est conditionnée par : — **la réception de tous les Ouvrages de Raccordement** (**y compris vos travaux**), — **le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement.** La Mise en Service des Installations individuelles pourra alors être engagée par les acquéreurs de lots.

1 — Caractéristiques de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	_/_/____
Qualifiée complète le :	_/_/____

a été traitées avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Rubrique[1]	Valeur
Puissance de Raccordement de l'Infrastructure collective - Pracc (kVA) :	[Pracc]
La demande concerne :	[Création d'un programme immobilier / Modification d'un programme immobilier existant]
Type d'Installation à raccorder :	[Habitation / Tertiaire / IRVE / PAC /...]
Autorisation d'Urbanisme :	[NON / OUI / OUI délivrée avant 10/09/2023]
Le raccordement de l'installation nécessite de traverser des parcelles privées de tiers pour lesquelles des autorisations de passages sont requises :	[OUI / NON]
Contraintes à prendre en compte pour la réalisation des travaux :	[OUI/NON]
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement :	[OUI / NON]

2 — Description de la solution de raccordement

La solution technique décrite ci-dessous intègre tous les ouvrages nécessaires au raccordement de l'Opération sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2 de la présente Proposition de Raccordement.

Cette proposition a été établie en considérant que chaque installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement

Typologie	Caractéristique
Le raccordement au RPD comprend des travaux sous maitrise d'ouvrage AODE :	[OUI/NON]
Présence d'Installations potentiellement perturbatrices :	[OUI/NON]
Des suppressions, modifications ou déplacements d'ouvrages sont nécessaires et font l'objet d'une offre de raccordement séparée	[OUI/NON]
Travaux délégués dans le cadre d'une convention RRO	[OUI/NON]
Nombre de Bâtiment à raccorder	[...]
Nombre de locaux (y compris services généraux) à raccorder	[...]

2.2. Ouvrages à créer pour le raccordement de l'Installation

Option 1 : avec Branchement(s) Individuel(s)

	Puissance de raccordement (kVA)	Mode d'alimentation)	Branchements à créer/modifier
Branchement(s) Individuel(s) :	3	Monophasé	[Nb]
	9	Monophasé	[Nb]
		Triphasé	[Nb]
	12	Monophasé	[Nb]
		Triphasé	[Nb]

[1] Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

	36	Triphasé	[Nb]
	>36 et ≤ 60	Triphasé	[Nb]
	>60 et ≤ 108	Triphasé	[Nb]
	>108 et ≤ 250	Triphasé	[Nb]

Option 2 : avec Branchement(s) Collectif(s)

	Puissance de raccordement (kVA)	**Mode d'alimentation)**	**DI à créer/modifier**
DI desservies par l'(les) Infrastructure(s) Collective(s)	3	Monophasé	[Nb]
	9	Monophasé	[Nb]
		Triphasé	[Nb]
	12	Monophasé	[Nb]
		Triphasé	[Nb]
	36	Triphasé	[Nb]
	>36 et ≤ 60	Triphasé	[Nb]
	>60 et ≤ 108	Triphasé	[Nb]
	>108 et ≤ 250	Triphasé	[Nb]

	Palier (A)	**Puissance de raccordement (kVA)**	**IC à créer/modifier**
Infrastructure(s) Collective(s) (IC)	200	[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
	400	[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]
		[---]	[Nb]

Option 3 : avec Extension de réseau

	Création d'ouvrage d'Extension	**Adaptation d'ouvrage d'Extension**
Canalisation BT (m)	[Lg]	[Lg]
Poste HTA/BT (nb)	[Nb]	[Nb]
Canalisation HTA (m)	[Lg]	[Lg]

2.3. Travaux nécessaires à votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous votre responsabilité et leur bonne réalisation conditionne la Mise à disposition (MAD) par Enedis des Ouvrages de Raccordement, leur Mise en Service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Accueil des coffrets, armoires : CCPC, mobilier… :	[Confection d'une niche, encastrement, saignées, percements…]	[OUI/NON]
Accueil du branchement collectif la canalisation collective :	Construction gaine / placard technique	[OUI/NON]
	Mise aux normes gaine/placard technique	
	Réalisation de tranchée, pose de fourreaux	
	[Géoréférencement des canalisations et/ou des fourreaux en domaine privé]	

Accueil des DI dans les parties communes :	[Réalisation de trémie, ...]	[OUI/NON]
Accueil du Poste de Distribution	[Génie civil du Poste de distribution ....]	[OUI/NON]
Pose de mobilier :	IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret...	[OUI/NON]
Mise en conformité :	[Local, placard, génie-civil...	[OUI/NON]

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maitrise d'ouvrage respectives.

La répartition des Travaux de Raccordement pour satisfaire votre demande de raccordement est la suivante :

Option 1 : Travaux de Raccordement réalisés par Enedis

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le PAL/Propriétaire (*)
Branchement	Travaux d'accueil des ouvrages électriques sur le TAO (niche, encastrement pour le coupe-circuit, armoire, tranchée, goulotte, fourreaux...)		[PAL/Propriétaire]
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...)		[PAL/Propriétaire]
	Mise en conformité des locaux techniques existants (gaine technique...)		[PAL/Propriétaire]
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR		[PAL/Propriétaire]
	Dépose des ouvrages électriques du RPD existant (câble, compteur...)	[X]	
	Création d'une liaison réseau (LR)	[X]	
	Fourniture et pose de Coupe-Circuit Principal Collectif	[X]	
	Fourniture et pose du matériel constitutif de l'Infrastructure collective, des DI et des Dispositifs de coupure ou de sectionnement	[X]	
	Fourniture du Dispositif de comptage	[X]	
	Pose du Dispositif de comptage	[X]	
	Modification de Branchement collectif	[X]	
	Raccordement au RPD	[X]	
Réseau BT	Création du Génie-Civil recevant les canalisations à l'intérieur du TAO	[X]	
	Fourniture, pose et raccordement des canalisations à l'intérieur du TAO	[X]	
	Création de réseau BT à l'extérieur du TAO	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	
Poste	Ouvrages de génie-civil (local, ...)		[PAL/Propriétaire]
	Travaux esthétiques hors ORR à la charge du Demandeur	[X]	
	Ouvrages électriques (fourniture et pose, raccordements...)	[X]	
Réseau HTA	Création du Génie-Civil recevant les canalisations à l'intérieur du TAO	[X]	
	Fourniture, pose et raccordement des canalisations à l'intérieur du TAO	[X]	
	Création de réseau HTA à l'extérieur du TAO	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du Demandeur
Nota 2: en fond **Bleu** les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis
Nota 3 : (*) Dans le cadre d'un raccordement en immeuble collectif la définition du Demandeur recouvre également le propriétaire unique ou, en cas de de copropriété, le syndicat des copropriétaires représenté par le syndic de propriété notamment pour les travaux dans les parties communes de l'immeuble

Option 2 : Travaux de raccordement dans le TAO délégués au PAL

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le PAL/Propriétaire (*)
Branchement	Travaux d'accueil des ouvrages électriques sur le TAO (niche, encastrement pour le coupe-circuit, armoire, tranchée, goulotte, fourreaux...)		[PAL/Propriétaire]
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...)		[PAL/Propriétaire]
	Mise en conformité des locaux techniques existants (gaine technique...)		[PAL/Propriétaire]
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR		[PAL/Propriétaire]
	Dépose des ouvrages électriques du RPD existant (câble, compteur...)	[X]	
	Création d'une liaison réseau (LR)	[X]	

	Fourniture et pose de Coupe-Circuit Principal Collectif		[X]
	Fourniture et pose du matériel constitutif de l'Infrastructure collective, des DI et des Dispositifs de coupure ou de sectionnement		[X]
	Fourniture du Dispositif de comptage	[X]	
	Pose du Dispositif de comptage		[X]
	Modification de Branchement collectif	[X]	
	Raccordement au RPD	[X]	
Réseau BT	Création du Génie-Civil recevant les canalisations à l'intérieur du TAO		[X]
	Fourniture, pose et raccordement des canalisations à l'intérieur du TAO		[X]
	Création de réseau BT à l'extérieur du TAO	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	
Poste	Ouvrages de génie-civil (local, ...)		[PAL/Propriétaire]
	Travaux esthétiques hors ORR à la charge du Demandeur		[X]
	Ouvrages électriques (fourniture et pose, raccordements...)	[X]	
Réseau HTA	Création du Génie-Civil recevant les canalisations à l'intérieur du TAO		[X]
	Fourniture, pose et raccordement des canalisations à l'intérieur du TAO	[X]	
	Création de réseau HTA à l'extérieur du TAO	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du Demandeur
Nota 2: en fond **Bleu** les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis
Nota 3 : en fond blanc avec une crois bleu, les travaux délégués exclusivement aux Demandeurs qui ont le statut juridique de PAL et uniquement dans le TAO
Nota 4 : (*) Dans le cadre d'un raccordement en immeuble collectif la définition du Demandeur recouvre également le propriétaire unique ou, en cas de de copropriété, le syndicat des copropriétaires représenté par le syndic de propriété notamment pour les travaux dans les parties communes de l'immeuble

Fin Options

4 — Contribution financière au raccordement

Les principes de financement des Ouvrages de Raccordement de l'Installation sont précisés à l'article 8 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. Montant de votre Contribution

Le montant de votre Contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR	[Formules des coûts simplifiées/Devis]
Taux de réfaction appliqué en soutirage	[Réfaction soutirage]%
Taux de réfaction appliqué en injection	[Réfaction injection]%
Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis	[OUI/NON]
TVA	[5,5%/10%/20%]
Type d'offre	[Offre ferme* / Offre estimative]
Marge d'incertitude dans le cas d'une offre estimative	[X%]

*Cette Offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette Offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détails se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	MONTANT
Sous-Total Travaux de Raccordement ORR - chiffrés aux FCS [1]	$ST_{ORR\text{-}FCS}$ (€)
Sous-Total Travaux de Raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels	$ST_{ORR\text{-}CR}$ (€)
Sous-Total Travaux de Raccordement HORR - chiffrés aux Coûts Réels	$ST_{HORR\text{-}CR}$ (€)
Quote-part (cas préfinancement réseau électrique Auto - raccordement groupés)	Qp (€)
Total Travaux de Raccordement Hors Taxe non réfacté	$MT_{Tvx} = ST_{ORR\text{-}FCS} + ST_{ORR\text{-}CR} + ST_{HORR\text{-}CR} + Qp$ (€)
Montant de la réfaction tarifaire HT [2]	$MT_{Réf} = \Sigma(R_i * Mi_{ORR\text{-}FCS})$ ou $\Sigma(R_i * Mi_{ORR\text{-}CR})$ (€)
MT = Montant total HT réfacté :	$MT = MT_{Tvx} - MT_{Réf}$ (€)
MTVA	$MTVA = \Sigma(MTi_{ORR\text{-}FCS} + MTi_{ORR\text{-}CR} + MTi_{HORR\text{-}CR}) * TVA$ (€)

C = Montant total TTC réfacté : *Contribution au Raccordement à nous régler*	**C = MT + MTVA *(€)***
Acompte que vous avez déjà versé	***MA** (€)*
A = *Montant de l'acompte TTC :*	A

[1] Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation des raccordements.
[2] Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

4.2. Révision du montant de la Contribution

Le montant de la Contribution au coût du raccordement sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans votre espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter l'Offre.

Le montant de l'acompte TTC est calculé sur la base de 5% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres estimatives et 30% du montant total de la Contribution TTC pour les Offres définitives.

Concernant les Contributions demandées dans le cadre des Offres définitives dont la durée des travaux dépasse 2 ans, un échéancier de paiement supplémentaire à l'acompte initial de 30% pourra être demandé et contractualisé dans l'Offre définitive.

Le Demandeur a également la possibilité de régler 100% du montant total de la Contribution.

Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, virement...) par Enedis et aux conditions suivantes :

— ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;

— le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :

- paiement par virement [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
- paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
- paiement par carte bancaire : [Adresse Site CB] ;
- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :

[Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des Travaux de Raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement** du **solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part ou de caducité de cette Offre, le montant des dépenses engagées par Enedis reste à votre charge et est non réfacté. Enedis émettra une facture de solde.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur est matérialisée par la réception simultanée par Enedis :

— d'un exemplaire original, daté et signé, des Conditions Particulières de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve ;

— de l'acceptation des Conditions Générales (matérialisée par la signature des Conditions Particulières) ;

Option 1 : Le Demandeur n'est pas une collectivité locale

— et du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure à l'article 4.1).

Option 2 : Le Demandeur est une collectivité locale

— et de l'ordre de service correspondant sur lequel devront figurer, le numéro de commande, le SIRET, le code service, et le code engagement, afin qu'Enedis puisse émettre une facture dématérialisée et la déposer sur le portail CHORUS PRO.

Fin Options

Cette offre doit être signée informatiquement sur le Portail Enedis.

A défaut de la réception simultanée des éléments listés ci-dessus, c'est la date de réception du dernier élément manquant de la liste ci-dessus qui matérialise la date d'acceptation de l'Offre Raccordement.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette Offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement d'Enedis qui incombent au Demandeur dans son domaine privé.

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des études et travaux Enedis	[Délai Travaux Enedis en semaines]
Délais d'exécution des travaux d'accueil Demandeur	**24 semaines**

Ces délais s'expriment en semaines et **se comptent à partir de la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement** par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais de Mise à disposition du raccordement (MAD) n'engagent Enedis que si les **travaux d'accueil qui incombent au Demandeur** sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette Offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Modification de votre demande

Les demandes de modifications sont traitées conformément aux Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_027E accessible dans la DTR d'Enedis.

8 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

— Téléphone : [N° de Téléphone],

— Courriel : [Adresse Courriel].

Option 1 : Si l'offre n'est pas une Proposition de Raccordement Avant Complétude

9 — Signatures

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (**Lieu**) [_____], **le** (**date**) [_ _/_ _/____]

Pour le Demandeur	**Pour Enedis**
[Nom Prénom du Signataire] [Fonction du Signataire] *[Si besoin :]* par délégation de [Nom du délégataire] [Fonction du Délégataire] *Option 1 – Taux de TVA à 10%* **Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation éligibles au taux de TVA réduit de 10 % répondant aux conditions prévues par l'article 279-0 bis du CGI.** *Option 2 – Taux de TVA à 5,5%* **Je certifie que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de deux ans affectés à un usage d'habitation et portent sur des prestations de rénovation énergétique respectant les conditions de l'article 278-0 bis A du CGI, ou sont exclusivement liés à la pose, l'installation ou l'entretien d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques dans des locaux à usage d'habitation répondant aux conditions de l'article 278-0 bis N du CGI, et sont éligibles au taux de TVA réduit de 5,5 %.** *Fin Option* **La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.** Signature :	[Nom Prénom du Signataire] [Fonction du Signataire] *[Si besoin :]* par délégation de [Nom du délégataire] [Fonction du Délégataire] Signature :

Fin option

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

[Plans et schéma de principe de raccordement à insérer ici : Avant-Projet Sommaire].

Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de Raccordement - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS						
Désignation	**Quantité**	**PU (€)**	**Montant HT non réfacté (€)**	**Taux Réfaction**	**Taux TVA**	**Montant TTC Réfacté**
Coûts fixes Branchement	[Q1 ORR]	[PU1 FCS]	[M1] = [Q1 ORR]*[PU1 FCS]	[R1%]	[TVA%]	[M'1]
Coûts variables Branchement	[Q2 ORR]	[PU2 FCS]	[M2]	[R2%]	[TVA%]	[M'2]
Coûts fixes BT	[Q3 ORR]	[PU3 FCS]	[M3]	[R3%]	[TVA%]	[M'3]
Coûts variables BT	[Q4 ORR]	[PU4 FCS]	[M4]	[R4%]	[TVA%]	[M'4]
Coûts fixe Poste HTA/BT	[Q5 ORR]	[PU5 FCS]	[M5]	[R5%]	[TVA%]	[M'5]
Coûts variable HTA	[Q6 ORR]	[PU6 FCS]	[M6]	[R6%]	[TVA%]	[M'6]
Coûts fixes HTA	[Q7 ORR]	[PU7 FCS]	[M7]	[R7%]	[TVA%]	[M'7]
Sous-Total Travaux de raccordement :			**M1+M2+M3+M4+M5+M6 +M7**			**M' = M'1+ M'2+ M'3+ M'4+ M'5 + M'6+ M'7**

Travaux de Raccordement - chiffrés aux Coûts Réels						
Désignation	**Quantité**	**PU**	**Montant HT non réfacté (€)**	**Taux Réfaction**	**Taux TVA**	**Montant TTC Réfacté (€)**
Branchement	[Q1 ORR]	[PU1 CR]	[M1] = [Q1 ORR] * [PU1 CR]	[R1%]	[TVA%]	[M"1]
Réseau BT	[Q2 ORR]	[PU2 CR]	[M2]	[R2%]	[TVA%]	[M"2]
Réseau HTA	[Q3 ORR]	[PU3 CR]	[M3]	[R3%]	[TVA%]	[M"3]
Poste HTA/BT	[Q4 ORR]	[PU4 CR]	[M4]	[R4%]	[TVA%]	[M"4]
Sous-Total Travaux de raccordement :			**M1+M2+M3+M4**			**M" = M"1+ M"2+ M"3+ M"4**

Travaux de Raccordement groupés - chiffrés aux Coûts Réels						
Bénéficiaires Travaux Groupés	**Quantité (kVA)**	**PU (€/kVA)**	**Montant Quote-Part HT non réfacté (€)**	**Taux Réfaction**	**Taux TVA**	**Montant TTC Réfacté (€)**
[Bénéficiaire 1]	[Q QP1]	[P QP]	[M QP1]=[(M'+M")* Q QP1] / Ptotal	[R%]	[TVA%]	[M'1]
[Bénéficiaire X]	[Q QPx]	[P QP]	[M QPx]	[R%]	[TVA%]	[M'2]

Ventilation de la Σ(Coûts Réels) réfacté	**Part Etude**	**Part Travaux**	**Part Matériel**	**Part Ingénierie**
Montant HT réfacté	[E CR]	[T CR]	[M CR]	[I CR]